

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2014

Réception par le Prefet : 11/07/2014

Publication : 18/07/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-7-3-1

Séance du vendredi 11 juillet 2014

COMMUNE DE SENTHEIM PROLONGATION DE DELAI DE VALIDITE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-2-1-5 du 14 avril 2011 relative au règlement financier,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-1-5 du 13 mars 2014 portant sur l'exécution du Budget Départemental,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2011-11-3-5 du 9 novembre 2011 portant sur l'attribution de subvention au titre de la politique A08,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- proroge le délai de validité des subventions pour l'aménagement de la rue Neuve et des Vergers accordées à la commune de SENTHEIM jusqu'au 31 décembre 2014,
- décide de procéder au versement du solde des subventions calculé sur la base des décomptes finaux produits par la commune. La dépense sera imputée au chapitre 204, fonction 628, nature 204142, du programme A284 de la politique A08.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions